

Compte-rendu de l'atelier n° 3 **« Collaborer entre enseignants : l'interdisciplinarité »**

Animateur : Françoise Châtelain (Agers, responsable du site www.enseignement.be) et Suzy Vercammen (AEF-Europe, chargée de mission)

Témoins : l'Institut de la Sainte Famille d'Helmet (Bruxelles) avec le projet « L'école démocratique »

1. Introduction par les animatrices

Dans cette introduction, les animatrices se présentent, déclinent leurs professions respectives et précisent leur engagement au sein d'associations enseignantes. Elles préviennent les participants du fait suivant, indépendant de leur volonté : il n'y aura en effet qu'une seule présentation de projet, les témoins du second projet originairement prévu n'étant pas présents. Madame Châtelain tient à rappeler qu'une des visées du Forum des Innovations en Éducation consiste à réunir les différents acteurs et professions de l'enseignement secondaire. Répondant à la solitude constatée au sein de la profession enseignante, mais aussi aux critiques découlant de ce manque d'échanges, le Forum se veut une plate-forme dynamique et interactive pour les acteurs évoluant sur le même terrain.

En ce sens, l'atelier centré sur l'interdisciplinarité conciliera l'importance du travail en groupe au sein d'une équipe pédagogique donnée et l'innovation, source de dynamisme dans l'espace scolaire. D'un commun accord avec Bruno Derbaix, les animatrices pointent dès lors l'impossibilité de l'innovation sans le soutien d'une direction d'établissement qui encouragera la communication et la prise en charge de projets au sein des acteurs de l'école.

C'est Madame Châtelain qui précise ensuite les modalités du déroulement de l'atelier : dans un premier temps, les représentants de l'Institut de la Sainte Famille d'Helmet décriront leur projet innovant au sein du thème convenu : l'interdisciplinarité. Ensuite, par le biais de questions et d'un débat, il sera demandé aux participants d'intervenir et, si possible, de communiquer leur expérience propre par rapport à la problématique envisagée. Enfin, le débat se conclura par une mise en commun des pistes de réflexions et d'actions. Les participants seront amenés à dresser une liste de cinq recommandations visant à garantir le bon déroulement du projet tel qu'il a été présenté.

2. Présentation du projet

- **Institut de la Sainte Famille d'Helmet (Bruxelles), projet « L'école démocratique »**

C'est au tour de Bruno Derbaix de présenter le projet mis en œuvre dans son école : la mise en place d'une école démocratique et citoyenne. Il propose à l'assemblée d'en décliner les objectifs, les obstacles et les solutions d'avenir.

L'Institut de la Sainte Famille d'Helmet, situé à Schaerbeek, est un établissement scolaire en situation de discrimination positive qui compte environ trente nationalités, réparties parmi 510 à 545 élèves fréquentant chaque année l'école. Trois sections y sont organisées : la section de transition générale

(son maintien est vivement encouragé par la direction), la section technique de qualification scientifique (elle vise à former des techniciens chimistes) et enfin la section technique de qualification sociale (elle débouche sur la formation d'agents d'éducation).

Le problème constaté, à l'origine du projet mis en place par la suite, est le suivant : les élèves fréquentant l'établissement ne maîtrisent pas bien la langue française, présentent des difficultés à gérer leurs émotions (ce qui peut s'expliquer par une mauvaise assise de la communication). Petit à petit, un climat de violence s'est installé et a pris de l'ampleur de manière inquiétante. Le projet d'une école démocratique a vu le jour pour remédier à cette situation, mais encore fallait-il développer une stratégie efficace pour le mener à bien.

Monsieur Derbaix cite alors une source, celle du pédagogue Jean-Luc Tilmant, pour préciser que la prétention d'un tel projet démocratique est de prévenir mais aussi de gérer les conflits tout en favorisant un climat d'étude et d'apprentissage pour les acteurs concernés, professeurs et élèves. Le décret Mission englobe d'ailleurs l'importance d'une école démocratique œuvrant en ce sens.

Comment former un tel projet ? Monsieur Derbaix insiste sur le fait que le projet a tenté de réunir l'ensemble de l'école et a été présenté en ce sens dans le cadre d'une journée pédagogique. Il était nécessaire non seulement d'informer tous les acteurs concernés mais aussi de demander leur opinion à propos d'un projet fédérateur et démocratique. La grande majorité des professeurs fut favorable à un tel projet mais tous ne désirèrent pas s'y impliquer personnellement. Ensuite, à la première heure de cours du début d'année, il est demandé aux élèves de réfléchir à la question suivante : comment vivre dans le respect, ensemble, cette année ? Le professeur élabore une liste de propositions d'élèves. Une synthèse est construite d'après la reprise des idées communes à toutes les classes, tout en tenant compte de la diversité de la formulation. Ce travail entraîne la création d'une affiche propre à l'école. Certains thèmes majeurs reviennent systématiquement : l'interdiction de la violence et du mauvais langage, le respect de l'environnement et du matériel, la condamnation du racisme et de l'hypocrisie.

Le but avancé d'une telle démarche est que la loi ainsi créée par les élèves ne reste pas une coquille vide. Lors d'élections, six élèves (un représentant par année) sont élus par leurs semblables pour siéger au conseil de citoyenneté. Ils rejoignent une équipe composée de la directrice, Chantal Beckers, de trois professeurs (un représentant par degré), d'un éducateur et de deux coordinateurs (Bruno Derbaix était chargé de cette mission organisatrice). Le but du Concit (le nom du conseil de citoyenneté) est de faire respecter la loi, de décider d'éventuelles punitions, excuses ou réparations, d'encourager des initiatives citoyennes mais aussi d'accueillir les nouveaux élèves et de leur faire comprendre le système de la loi. Le Concit se réunit une fois par semaine, invite les élèves ayant commis un acte d'incivilité ainsi que les témoins des faits.

D'un point de vue pratique, on invite cet élève averti à s'expliquer devant le conseil. S'il ne se présente pas à l'invitation, il peut toutefois revenir le lendemain. L'organisation d'un tel conseil suppose dès lors un travail en amont de la part de l'ensemble de l'équipe éducative. En ce qui concerne l'incivilité, elle sera gérée dans le meilleur des cas par les acteurs rassemblés autour de la table. Si cette approche ne fonctionne pas, on sollicitera l'aide d'un adulte, puis, en cas de problèmes réitérés, on utilisera ce que le Concit appelle un « filtre » composé de deux adultes qui tentent de trouver une solution avec l'élève. La décision se veut donc consensuelle et inclut l'élève averti au sein de la démarche, le but étant d'éduquer à la citoyenneté et au dialogue. Le devoir éducatif face à l'incivilité commise se double dès lors d'un respect fondamental vis-à-vis de l'élève, contrairement à une logique de tribunal coercitif.

Si toutefois ce système ne fonctionnait pas (récidives constatées, absence de l'élève concerné au conseil de citoyenneté), le règlement traditionnel est alors d'application.

Monsieur Derbaix donne ensuite un exemple concret par rapport à l'encouragement d'initiatives citoyennes au sein de l'école. C'est ici, d'ailleurs, que l'interdisciplinarité peut jouer un rôle efficace. Le Concit fait de ces projets citoyens l'une de ses priorités. L'année passée, de nombreux élèves ont désiré former un projet concernant le conflit israélo-palestinien. Face au cruel déficit d'information constaté par rapport à cette thématique, mais tenant compte aussi du soutien de la communauté maghrébine de l'école envers les Palestiniens, une idée d'exposition informative a vu le jour. Un travail organisé sur le temps du midi a permis d'encadrer les élèves par rapport à leur travail critique et de construire des panneaux didactiques sur le sujet. L'exposition se voulait interactive et ouverte au quartier, aux médias (la radio et la télévision furent invitées), ainsi qu'à d'autres élèves (écoles voisines, enseignement primaire...). L'intérêt du projet consiste à ériger les élèves en producteurs de discours et en pédagogues, de vivre l'interculturalité et les conflits religieux, mais aussi de dénoncer l'inacceptable par rapport aux valeurs démocratiques.

L'enthousiasme des élèves impliqués a d'ailleurs dépassé toutes les espérances, selon Chantal Beckers. Mais quelles sont les difficultés liées au projet d'une école citoyenne ? D'abord, Bruno Derbaix évoque les dissensions culturelles entre les acteurs. En effet, certains professeurs se conçoivent comme les maîtres de leur discipline et non pas comme des éducateurs. Une différence culturelle mais aussi générationnelle entre les professeurs d'un même établissement se fait immédiatement ressentir lorsqu'on élabore une telle innovation. Le fait que le projet soit perçu comme un apport de la jeune génération blesse parfois certains aînés de la profession. Il s'agit dès lors de s'interroger sur la façon de percevoir le projet, mais aussi de construire une communication efficace entre les acteurs dans un cadre de respect réciproque.

Un autre obstacle évident est celui du chevauchement entre l'ancien et le nouveau système de règlement. Comme l'école ne désire pas imposer la loi des élèves, l'ancien règlement fonctionne dès lors en parallèle, ce qui peut amener des problèmes d'ajustement, puisque règles et punitions diffèrent d'un texte à l'autre. Il s'agit alors de trancher avec citoyenneté, mais aussi de respecter une certaine chronologie (l'élève est encouragé à respecter d'abord la loi de ses semblables, ensuite seulement le règlement tranche les cas les plus difficiles. Cependant l'élève peut très bien décider de se soumettre directement au règlement officiel).

En outre, la citoyenneté suppose de discuter les choses, de prendre le temps et de reparler des problèmes. Parfois, l'équipe du Concit parle trop alors que l'adolescent a souvent besoin d'une réponse claire et teste l'autorité. Il faut dès lors trouver le bon compromis entre la castration d'un règlement imposé et la tentation constatée chez certains élèves de profiter du système.

Quelles sont les solutions envisageables pour améliorer l'assise du projet ? La mise en place d'ateliers préalables entre adultes est une condition indispensable au bon fonctionnement d'une école citoyenne. Il faut, après tout, que l'élève se sente en sécurité face à ce règlement commun, mais aussi qu'il envisage cette différence législative comme une force par rapport à d'autres établissements scolaires.

3. Débat

La première question des participants est la suivante : *les élèves participant au projet se sentent-ils valorisés ?* D'après Monsieur Derbaix, l'estime de soi et le regard qu'ils portent sur eux-mêmes

évoluent positivement. Les élèves interrogés à ce sujet répondent qu'ils se sentent fiers par rapport à leur famille, leurs amis mais soulignent leur position inconfortable vis-à-vis d'autres élèves punis. De plus, certains « caïds » désirent siéger au conseil de citoyenneté pour obtenir l'immunité ! Mais l'évolution culturelle des élèves est très positive puisqu'ils deviennent en quelque sorte des experts face aux problèmes de l'école (préservation du matériel, d'une bonne communication...) et gagnent en maturité. L'élève siégeant au conseil ne se sent pas supérieur aux autres, il est le relais d'une bonne ambiance scolaire souhaitée et apprend à connaître le règlement de l'intérieur au lieu de le subir. Plutôt que de se sentir « valorisé », il se dit plutôt « fier », « acteur » et « responsable ».

Comment concilier ce projet avec l'horaire classique de l'école, demande un autre participant ?

Monsieur Derbaix souligne d'abord l'utilité d'un projet qui favorise le plaisir de vivre ensemble à l'école. L'engagement envers le projet se déroule durant les heures libres et constitue un volontariat qui prend du temps : on peut estimer ce temps à quatre heures de travail minimum (deux heures de préparation du conseil, deux heures de coordination). En réalité le coordinateur consacrerait environ la moitié de son temps de travail à l'élaboration d'un tel projet...Cependant, il est à noter qu'une fois le projet installé, la quantité de travail diminue à long terme. Accompagner les initiatives ponctuelles des élèves (on pense par exemple à l'exposition sur le conflit israélo-palestinien, au projet sportif « Moi, j'me bouge pour... », à la rédaction d'un journal de l'école...) prend également du temps. Un ajustement a d'ailleurs été trouvé pour éviter que le coordinateur ne prenne trop de place : à présent l'éducateur de l'école est davantage engagé au centre du projet. Mais cette solution n'empêche pas une certaine frustration provoquée par le fait que tout le monde ne peut pas toujours être présent aux réunions.

Que se passe-t-il dans les cas de violence extrême ? Telle est la question suivante, à laquelle Monsieur Derbaix répond par un cas concret. Un jour, un élève a amené un couteau en classe et s'est servi de l'arme pour menacer un condisciple. Invité à s'expliquer devant le Concit, l'élève n'a manifesté aucun remords et n'a pas semblé se rendre compte de la gravité des faits. Dans des cas comme celui-là, le consensus est impossible et le comportement de l'élève amène le personnel à se prononcer pour l'exclusion définitive. Mais le principe est d'inviter préalablement l'élève au conseil de citoyenneté, quoi qu'il advienne. Le Concit, contrairement au conseil de discipline, se veut un espace de conciliation avec l'élève. Ce dernier n'est pas obligé de s'y rendre. L'idée, encore une fois, est de faire comprendre l'importance de travailler ensemble plutôt que tout seul au sein d'une école démocratique.

Une participante demande alors quelle est la réaction des parents face à ce projet. Certains parents, d'après Monsieur Derbaix, se montrent très distants par rapport à l'école. Pratiquement aucun n'est venu poser des questions, c'est pourquoi le projet de « L'école démocratique » a été présenté cette année lors de la réunion des parents. Une après-midi festive a également été organisée pour la promotion de la nouvelle loi, celle-ci changeant chaque année d'après les propositions des classes. Finalement le projet est évalué par les différents membres du personnel.

La question suivante est directement liée au problème de l'évaluation : se fait-elle avec les élèves ?

L'équipe n'a pas organisé ce type d'évaluation l'année passée car le projet venait à peine d'être lancé. En revanche elle s'est effectuée avec les élèves cette année, d'autant plus que ces derniers sont à présent bien intégrés à l'innovation. Ce feedback a eu plusieurs impacts positifs : les élèves ont réécrit la loi de l'année précédente, se sont appropriés le texte mais avec leurs mots, leur formulation. Il en découle des phrases plus directes et plus percutantes que celles de l'année passée. La première phrase qu'on peut lire sur l'affiche commence par « Chez nous » et installe une fierté d'appartenir à l'école.

La question qui suit était prévisible : ce système a-t-il un impact réellement positif ? Oui, souligne Monsieur Derbaix, il y a en effet beaucoup moins de disputes car le « chez nous » porte ses fruits. Il constate que la cour de récréation reste trop sale mais que le comportement s'est nettement amélioré. L'équipe tire des leçons de l'an dernier, joue un rôle de prévention par rapport à la violence. Á présent, chaque nouvel élève reçoit un mousqueton, symbole de sa citoyenneté. Un bulletin de comportement est rédigé pour chaque élève et favorise celui qui est respectueux tout en faisant son travail d'élève. Il est important de souligner, donc, que le jeune est félicité uniquement s'il remplit ces deux conditions. Il peut ensuite « monter de ceinture » trois fois par an (plusieurs grades existent) jusqu'à accéder peut-être au statut de « ceinture noire ». Il reçoit alors le droit, en tant que citoyen accompli de l'école, de siéger quand il le veut au conseil. En revanche, si l'élève accumule les incivilités et/ou ne fait pas son travail au point d'être à la limite de l'exclusion, un contrat de comportement est rédigé afin de le ramener dans le groupe. Il arrive qu'un mauvais élève, par exemple, demande à la totalité de la classe de l'aider afin d'améliorer ses résultats au bulletin.

Qu'en est-il, demande un autre participant, de la gestion du pouvoir ainsi accordé à l'élève ? Monsieur Derbaix admet qu'il s'agit là d'une difficulté : l'élève veillera à ne pas prendre trop à cœur son rôle de délégué, mais aussi à ne pas adopter un comportement ambigu : commettre des incivilités alors qu'on est élu au conseil, c'est ne pas respecter son engagement. Il s'agit aussi de trouver le bon compromis entre deux logiques sociales, celle de l'école et celle qui concerne les copains. Un élève aura donc la légitimité de se présenter aux élections si son comportement est correct.

Comment un professeur peut-il intervenir dans la particularité de sa discipline, demande une participante ? L'idéal, pour Bruno Derbaix, consiste à ce que les élèves soient prêts à venir chercher l'information d'eux-mêmes auprès du professeur concerné. Ce fut le cas lors de la réalisation de l'exposition sur le conflit israélo-palestinien : les professeurs de religion, d'histoire ou de français ont été sollicités. Ce qui est plus compliqué, en revanche, c'est de trouver des moments qui arrangent tout le monde pour travailler en équipe. Face à ces problèmes de coordination, il faut aussi accepter de se retrouver à l'école en-dehors des heures de cours.

Un participant fait alors judicieusement remarquer que l'atelier d'aujourd'hui n'a pas vraiment respecté la thématique annoncée : l'interdisciplinarité. Il est effet davantage question de synergie, de « bien vivre ensemble ». L'Institut a toutefois présenté un modèle efficace de démocratie représentative incluant élèves et professeurs (on pense au fameux « filtre » mais aussi à une organisation qui prévoit pour chaque délégué un suppléant, en cas d'absence). Le but final est d'apprendre à l'élève à vivre dans un espace démocratique, mais aussi de développer dans la durée ce projet citoyen.

Les problèmes rencontrés viendraient plutôt des adultes qui rechignent à s'engager... Mais un participant fait remarquer que le problème d'organisation s'accroîtra avec un nombre de plus en plus élevé de professeurs volontaires, qui ne seront pas tous forcément d'accord. Le rôle du coordinateur est alors primordial en ce qui concerne l'intendance et le maintien d'une bonne communication. Débuter le projet en « équipe réduite » peut aussi être une bonne solution pour trouver plus facilement une visée et des objectifs communs, au sein d'un temps de préparation efficace.

En outre, un participant souligne l'importance d'intégrer le projet innovant dans le cadre pédagogique des cours. L'intérêt de l'interdisciplinarité, mais aussi de chaque discipline, sera compris par l'élève si des liens concrets sont formés entre l'innovation et les cours. On évite aussi la routine et la contrainte en encourageant de tels projets, mais il est primordial que ces derniers soient terminés la même année où ils furent lancés. Aux yeux de l'élève, le projet doit former un produit

fini, se concrétiser. Un autre intervenant cite une source théorique, celle de Calon et Latour, pour évoquer la sociologie de la traduction. Cette réflexion théorique constate l'importance de traduire en termes communs, en s'aidant du communicationnel et du social, le projet auquel on veut aboutir afin de s'assurer que tous les acteurs comprennent quels en sont les tenants et aboutissants. Ces remarques judicieuses offrent une transition idéale à l'animatrice, Madame Châtelain, pour conclure la discussion et dresser une liste de cinq recommandations avec l'aide des participants.

4. Recommandations

1. La première recommandation unanimement pointée est celle de trouver un espace-temps commun au sein de l'équipe pédagogique. Les professeurs et éducateurs veilleront à s'aligner sur des objectifs communs, construits dans la durée.
2. Dès lors, il faudra prévoir une phase de préparation entre adultes pour mener à bien le projet.
3. Troisièmement, le rôle du directeur de l'établissement est essentiel, non seulement en tant que moteur par rapport à des projets innovants, mais aussi dans sa capacité de réduire les contraintes d'horaires, de faciliter les réunions. Idéalement, il recherchera de possibles pistes de financement avec le coordinateur du projet.
4. Par ailleurs, un problème lourd de conséquences a été soulevé tout au long de l'atelier : celui des nombreuses heures passées en volontariat, en-dehors de l'espace-temps scolaire. Il faudrait officialiser, valoriser des heures de coordination au sein de l'horaire. L'obtention de ces heures de coordination passe nécessairement par le soutien des pouvoirs publics.
5. Enfin, le débat a suffisamment insisté sur l'importance de la communication, à différents niveaux de l'organisation du projet. La communication préalable entre adultes doit se doubler d'un dialogue enrichissant entre professeurs et élèves. Naturellement, il est aussi important d'avoir des résultats positifs à présenter et à communiquer autour de soi pour que le projet soit viable. La réussite du projet se mesurera également en termes d'appropriation personnelle des élèves.